



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
20 novembre 2009
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Dixième session

Copenhague, 7-15 décembre 2009

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto soumis à la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session.
5. Questions diverses.
6. Rapport de la session.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre la reprise de la neuvième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et sa dixième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

1. La dixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial) sera ouverte par le Président le lundi 7 décembre 2009 au Centre Bella à Copenhague (Danemark).

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2009/15

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel:* À la reprise de sa sixième session¹, le Groupe de travail spécial a décidé de tenir sa dixième session du 7 au 18 décembre 2009, parallèlement à la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à Copenhague (Danemark).

4. Le Président du Groupe de travail spécial fera distribuer aux Parties une note relative au déroulement de la session contenant des propositions au sujet de l'organisation des travaux de la dixième session (FCCC/KP/AWG/2009/16).

5. Les Parties sont invitées à consulter le site Web de la Convention, qui présente un aperçu de la session, ainsi que le journal publié quotidiennement pendant la session, qui donne les derniers détails disponibles sur le déroulement des travaux du Groupe de travail spécial.

6. À sa vingt-quatrième session², l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.

7. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devront en apporter des exemplaires à distribuer.

8. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session. Le Président du Groupe de travail spécial soumettra des propositions pour faire avancer les travaux des groupes de contact et des groupes informels en vue de faire progresser l'examen de la documentation établie pour la

¹ FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 46 d).

² FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

session et, conformément à la décision 1/CMP.1, de convenir des résultats des travaux qu'il a entrepris devant être soumis à la CMP afin qu'elle décide de la suite à donner³.

<i>FCCC/KP/AWG/2008/8</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de sa sixième session, tenue à Poznan du 1^{er} au 10 décembre 2008</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/15</i>	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/16</i>	<i>Note relative au déroulement de la dixième session. Note du Président</i>

3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

9. *Rappel:* À la reprise de sa sixième session⁴, le Groupe de travail spécial est convenu qu'à sa dixième session il examinerait les questions relatives aux règles et modalités à suivre pour introduire les améliorations envisageables au titre des points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de sa sixième session, et examinerait plus avant un projet de texte se rapportant au point 7 de l'ordre du jour ainsi que tout projet de décision ou projet d'amendement. L'intitulé de ces points de l'ordre du jour est le suivant:

- a) Point 3: Analyse des moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions et définition de mesures pour en accroître l'efficacité et la contribution au développement durable;
- b) Point 4: Examen de questions méthodologiques pertinentes;
- c) Point 5: Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I;
- d) Point 7: Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I.

10. Le programme de travail du Groupe de travail spécial pour 2009 prévoyait également l'adoption de conclusions sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement ainsi que sur la part, individuelle ou conjointe, des Parties visées à l'annexe I dans le volume total de ces réductions aux septième et huitième sessions du Groupe de travail spécial. Ces questions étant toujours en cours d'examen, et compte tenu de leur importance pour que le Groupe de travail spécial puisse mener à bien ses travaux sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I, la poursuite des discussions sera une priorité à la dixième session.

11. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à élaborer les projets de décision ou projets d'amendement pertinents concernant les questions examinées.

³ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

⁴ FCCC/KP/AWG/2008/8, par. 60 d).

<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Rev.3</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1/Rev.2</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.2</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Autres propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.3</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Projets de décisions sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4/Rev.2</i>	<i>Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Compilation de propositions des Parties relatives à des chiffres globaux et individuels pour les Parties visées à l'annexe I</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2009/12/Rev.2</i>	<i>Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I. Note révisée du Président</i>

4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto soumis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session

12. *Rappel*: À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial est convenu que l'une de ses tâches pour 2009 consisterait à soumettre à la CMP à sa cinquième session les résultats des travaux qu'il a entrepris en vue d'étudier les engagements, pour les périodes ultérieures, des Parties visées à l'annexe I de la Convention comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, afin qu'elle les examine en vue de leur adoption⁵.

⁵ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

13. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner les résultats de ses travaux, en s'appuyant sur les contributions des groupes de contact créés au titre du point 3 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail spécial sera également invité à convenir de transmettre ces résultats à la CMP à sa cinquième session.

5. Questions diverses

14. Toute autre question soulevée au cours de la session sera examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. Rapport de la session

15. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la dixième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

16. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever le rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto est saisi à sa dixième session

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2009/10/Rev.3	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.1/Rev.2	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.2	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif. Autres propositions d'amendements à apporter au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.3/Rev.3	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Projets de décisions sur d'autres questions énumérées à l'alinéa c du paragraphe 49 du document FCCC/KP/AWG/2008/8
FCCC/KP/AWG/2009/10/Add.4/Rev.2	Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties. Note du Président. Additif révisé. Compilation de propositions des Parties relatives à des chiffres globaux et individuels pour les Parties visées à l'annexe I
FCCC/KP/AWG/2009/12/Rev.2	Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques, mesures et méthodes à la disposition des Parties visées à l'annexe I. Note révisée du Président
FCCC/KP/AWG/2009/15	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2009/16	Note relative au déroulement de la dixième session. Note du Président

Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/2009/14	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa neuvième session, tenue à Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009, et à Barcelone, du 2 au 6 novembre 2009
FCCC/KP/AWG/2008/8	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la reprise de la sixième session, tenue à Poznan du 1 ^{er} au 10 décembre 2008
FCCC/KP/AWG/2009/MISC.16	Organizational matters. Submissions from Parties